



Le Mistral

Le bulletin de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata
Numéro 185 — 21 Juillet 2020



Mot du maire:

Chères citoyennes et chers citoyens,

Depuis quelques mois, nous faisons face à un ennemi commun «la COVID 19».

Étant donné que cette menace n'est pas encore irradiée et que les normes sanitaires sont augmentées, nous vous demandons de faire de grands efforts pour ne pas vous contaminer et transmettre cette pandémie qui peut être mortelle et affecter vos vies et celle des autres à jamais.

Maintenant que le masque est obligatoire dans les endroits publics fermés, tels que les épiceries, les garages, le bureau municipal, veuillez vous conformer aux règles, car l'accès à ces endroits pourraient et seront refusés.

Des mesures sérieuses ont été prises pour le camp de jour avec plus d'animatrices qui surveillent et supervisent les enfants.

N'hésitez pas à demander de l'aide si le besoin s'en fait sentir, car le réseau de la santé est prêt à nous aider.

Un jour cette pandémie sera terminée et nous pourrons mener une vie normale, car c'est ensemble que «ÇA VA BEN ALLER».

Je profite de la parution du journal pour souhaiter la bienvenue dans notre équipe au nouveau directeur général, Michael Marmen, Josée Després, adjointe administrative et Aurélia Jourdan, directrice générale de la Corporation des Hauts Sommets qui regroupe cinq municipalités. Je voudrais remercier Steve Dumont pour son excellent travail au sein de l'équipe de voirie.

Passez un excellent été et soyez prudents !

Cordialement vôtre,
Richard F. Dubé, maire



Chers Honorois/Honoroise,

Il y a environ 2 mois, on retenait mes services pour combler le poste à la direction générale chez vous à Saint-Honoré-de-Témiscouata.

J'aimerais souligner que depuis mon arrivée, l'accueil ressenti demeure des plus agréable et des plus invitant et me touche énormément. Bien que je n'ai pas encore eu la chance de rencontrer un grand nombre d'entre vous, il n'en demeure pas moins que je n'ai aucun doute que ma venue ici sera l'une des expériences les plus enrichissantes. Je tiens d'ailleurs à vous remercier de la confiance réservée à mon égard. Sachez que c'est un privilège pour moi de vous servir au meilleur de mes capacités et connaissances.



Natif d'Edmundston au Nouveau-Brunswick, je suis très familier avec la région du Témiscouata. Depuis ma tendre enfance, je passe une bonne partie de mon temps et la plupart de mes étés au bord du lac Témiscouata où ma famille est propriétaire d'une résidence.

Avocat de formation, et ayant pratiqué le droit durant 4 années dans ma province natale, je bénéficie également de plusieurs années d'expérience en gestion dans différentes entreprises dans le secteur privé.

Dans l'optique d'une collaboration, je demeure disposé à vos besoins, questions et commentaires. En ce sens, n'hésitez surtout pas à prendre contact avec moi.

Michael Marmen, directeur général, 418-497-2588, poste 2

Chère Communauté Honoroise,



Depuis le mois de mars dernier, j'ai intégré la Corporation des Hauts Sommets en qualité de Directrice Générale.

Le bureau principal étant situé en la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata, j'ai eu le plaisir de rencontrer certains d'entre vous et j'ai pu ressentir un fort sentiment de solidarité.

Comme vous le savez, la Corporation est née d'une collaboration entre cinq municipalités membres. Ayant pour mandat le développement économique de la région, je suis honorée de pouvoir vous accompagner dans la concrétisation de vos idées d'entreprises et dans le développement de vos projets au sein de vos commerces, entreprises et organismes déjà bien établis.

Originaire de la Drôme Provençale, en France, je suis installée au Canada depuis maintenant 7 ans. Cumulant de l'expérience de gestionnaire tant dans le secteur d'entreprises privées que d'organismes à but non lucratif, j'ai à cœur de participer activement et concrètement au développement de Saint-Honoré.

Vous êtes entrepreneur, porteur d'idées, ou gestionnaire d'entreprise ou d'organisme? Contactez-moi et faisons ensemble de votre aventure entrepreneuriale une réussite Honoroise !

Aurélia Jourdan, directrice générale de la Corporation des Hauts Sommets
418-497-2588, poste 4

SÉANCE DU CONSEIL ET PUBLIC

Chers citoyens/citoyennes,

Un nouvel arrêté ministériel a été publié concernant les séances du conseil, les procédures qui impliquent le rassemblement ou le déplacement de citoyens et l'ouverture des soumissions.



Selon les directives, il est maintenant possible d'accueillir les citoyens lors des séances du conseil municipal. Le maximum de personnes dans une salle est limité à 50 (ou moins si la grandeur de la salle ne permet pas de respecter la distanciation), que la distanciation sociale de 2 mètres et le port du couvre-visage doivent être respectés et que du désinfectant pour les mains devrait être disponible à l'entrée.

Le conseil s'est penché sur la question d'accueillir ou non les citoyens lors des prochaines séances du conseil. Pour des questions de sécurité et de logistique, le conseil a choisi de ne pas rendre publique la prochaine séance prévue en août.

Cette décision est basée principalement sur le fait que pour l'instant, la salle municipale est utilisée pour les camps de jour. Les enfants utilisent la salle pour leurs activités journalières. Beaucoup de leurs effets personnels, jouets, bacs de rangements, vêtements et autres sont laissés sur place dans la salle afin d'être utilisés le lendemain. Bien que des mesures d'hygiène soient prises pour la désinfection des lieux, etc., il faut comprendre que le risque de contamination est plus grand dans un milieu plus fréquenté. Nous désirons éviter tout risque inutile pour le public, les enfants et les employés municipaux.

Puisque le camp de jour se termine en août, le conseil municipal a jugé plus prudent de tenir à huis clos la prochaine séance prévue en août. Par la suite, l'administration procédera au calcul de la capacité limite d'accueil du public pour les séances et vous avisera du nombre de personnes permis pour les séances futures en conformité avec les directives gouvernementales.

Nous sommes désolés des incon vénients et vous remercions de votre grande compréhension dans le contexte actuel.

Nous vous invitons, chers (ères) citoyens et citoyennes, à nous transmettre vos questions par écrit à tout moment avant la séance du conseil :

Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

99, rue Principale

Saint-Honoré-de-Témiscouata (Québec) G0L 3K0

Ou mmarmen@sainthonoredetemiscouata.ca



RAPPEL AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata souhaite rappeler à ses citoyens et plus spécifiquement aux propriétaires de chiens qui résident sur son territoire que certaines dispositions législatives provinciales et certains règlements municipaux s'appliquent au regard des chiens.



En effet, le Gouvernement du Québec a adopté la **Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002)** et le Gouvernement du Québec a adopté par le décret 1162-2019 le Règlement d'application de cette Loi.

Par l'entremise de son **Règlement général numéro 302 sur les nuisances, la circulation, le stationnement, les vendeurs itinérants et saisonniers, l'ordre, la paix publique, les animaux et les systèmes d'alarmes**, La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata spécifie à l'article 131.1 dudit Règlement que :

« 131.1 Chien gardé sous contrôle

Dans tout endroit public, un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser ».



Chaque chien doit être enregistré à la Municipalité.

Le propriétaire doit obtenir une licence et un médaillon au coût de 10\$ (Règlement numéro 304 Relatifs aux animaux-licences et races interdites, article 7)

De plus, l'article 16 du **Règlement numéro 304** spécifie que :

« ARTICLE 16 NUISANCES

A) Constitue une nuisance et est prohibée la garde :

b) d'un chien qui a déjà mordu un animal ou un être humain;
d'un chien de race bull-terrier, straffordshire bull-terrier, américain bull-terrier ou américain straffordshire terrier ou chien hybride issu d'une des races ci-mentionnées (communément appelé pit-bull) ;»

Par conséquent, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata invite la population et les propriétaires de chiens à se conformer aux Lois et Règlements en vigueur à défaut de quoi la Municipalité se réserve le droit de délivrer des constats d'infractions et de prendre tout autre mesure à sa portée pour assurer le respect des différentes dispositions législatives en vigueur.

CAMPING DU LAC SLOAD — SAINT-PIERRE-DE-LAMY

Le camping est ouvert pour location de nuitées, semaine ou mois. À cause du COVID, la cantine ne sera pas ouverte cet été.

Pour information:

Julie Gagnon, Comité touristique
 418-714-0215



OFFRE D'EMPLOI

Recherche 1 Chauffeur/ chauffeuse de machinerie à temps plein

La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata est à la recherche d'un ou d'une candidate pour combler le poste de chauffeur de machinerie.

Description de tâches et qualifications :

Sous la supervision du responsable du service de la voirie, le chauffeur ou la chauffeuse aura à :

- Opérer les camions 10 roues avec charrue et épandeur à abrasif, opérer la niveleuse en été, à l'occasion, les autres véhicules (loader, chargeuse-pelleteuse, souffleur);
- Prendre en charge l'entretien des routes à son tour de garde.
- Effectuer les rondes de sécurité selon les normes en vigueur.
- Autres tâches diverses en fonction des besoins associés au service de voirie et du garage municipal.

Exigences et conditions de travail

- ⇒ Années d'expérience reliées à l'emploi : 1 à 2 années d'expérience;
- ⇒ Description des compétences : Permis de conduire de classe 3 valide;
- ⇒ Autres qualifications : Ponctualité, flexibilité, disponibilité, bon jugement, honnêteté, être capable de travailler en équipe;
- ⇒ Salaires offerts : Selon la grille salariale en vigueur;
- ⇒ Nombre d'heures par semaine : 43 heures;
- ⇒ Statut de l'emploi : Permanent à temps plein. Être disponible à travailler de soir et de nuit, s'il y a lieu, et les fins de semaine (selon les conditions du temps).
- ⇒ Un bon degré de contrôle en situation de stress et le souci du travail bien fait.
- ⇒ Capacité à détecter les interventions d'entretien et/ou bris à venir sur les équipements et en faire état au responsable de la machinerie et/ou au mécanicien.
- ⇒ Date prévue d'entrée en fonction : Dès que possible.

Seules les personnes retenues seront contactées.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir un **curriculum vitae** d'ici le 29 juillet 2020, 16 heures.

Communication

Nom de la personne à contacter :
 Michael Marmen, directeur général
mmarmen@sainthonoredetemiscouata.ca
 Tél. 418 497-2588, poste 2
 99, rue Principale, Saint-Honoré (Québec) G0L 3K0





Honoris, Honorise,

Comme vous l'avez peut-être appris, j'ai quitté mes fonctions de directrice générale à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

Je tenais à remercier les honoris et honoroises que j'ai côtoyés pendant les 31 années où j'ai eu la responsabilité de voir à la

bonne marche de notre administration.

Je commence par remercier les employés de la Municipalité, mes collègues : les employés de bureau, du garage, des loisirs et les pompiers volontaires. J'ai senti que, comme moi, vous aviez à cœur les intérêts de la municipalité et de ses citoyens. Je vous remercie pour votre collaboration essentielle, particulièrement celle de Josée Chouinard et de Jean-Yves Garneau. Nous étions une équipe championne à plusieurs niveaux, je m'en rends compte de plus en plus.

Je remercie bien sûr les maires, conseillers et conseillères. Ensemble, nous pouvons être fiers de ce qu'est devenu Saint-Honoré au fil des années. J'ai senti de l'appui de votre part. Aucun dossier ne peut se réaliser sans un travail d'équipe. Il était important pour moi de vous fournir toute l'information nécessaire aux prises de décisions. Le suivi des dossiers était aussi une priorité. J'ai toujours tenté de faire de mon mieux, les défis sont des motivateurs.

Il est important pour moi de remercier tous les bénévoles qui gravitent autour de la Municipalité, je les côtoyais régulièrement. Le travail que vous effectuez pour notre qualité de vie est phénoménal. Les centaines de personnes dévouées dans tous les organismes sont la base d'un village, votre rôle à chacun, personnellement, est primordial.

Merci aussi à tous les citoyens et citoyennes. Vous servir comme des clients a été une priorité pour moi. La majorité de vous avez été compréhensifs aux exigences et aux règles que j'ai souvent dues vous imposer et je vous en remercie. Souvent, votre courtoisie et votre bonne humeur ensolaillaient nos bureaux.

J'ai constaté une chose et je tenais à l'exprimer, la communauté de Saint-Honoré peut être fière de sa solidarité. Dans les bons moments, et même dans les moins bons, nous nous sommes tenus et avons traversé les épreuves ensemble, au lieu de nous entre-déchirer pour trouver les coupables. C'est cette unité qui fait une différence.

Tous ces éléments et vous tous avez contribué au fait que j'ai occupé ce poste pendant aussi longtemps, tout en étant heureuse de rentrer tous les matins et même les soirs de réunion.

Je garde de très bons sentiments envers cette partie de ma vie. Je pars avec le sentiment du devoir accompli, la tête haute. Ce travail, c'était plus qu'un travail, c'était une partie de ma vie. Il m'a permis de m'occuper de ma famille tout en n'étant pas trop loin physiquement. J'y ai donné tout mon cœur. La coupure n'est pas facile à faire. C'était dans mon ADN. Je savais que plusieurs choses reposaient sur mes épaules. Le lâcher-prise n'a pas été facile à faire.

Mais aujourd'hui, je sais que rien n'arrive pour rien, il est temps de passer le flambeau. Je suis prête à relever de nouveaux défis professionnels. La vie a plein de bonnes choses à m'offrir en commençant par plus de liberté et j'ai bien l'intention d'en profiter.

À ceux qui restent et à la relève, je vous fais confiance, Saint-Honoré-de-Témiscouata a un potentiel de développement exceptionnel, vous saurez l'exploiter.

Lucie April

AVIS AUX CONTRIBUABLES—TAXES FONCIÈRES—2E VERSEMENT

La Municipalité tient à vous rappeler que le **1er aout 2020** est la date limite pour le 2e versement de taxes.

Vous pouvez faire le paiement par chèque, au comptoir Desjardins, par accèsD ou en argent au bureau municipal.

Comme établi, pour les taxes 2020, l'intérêt est de zéro % (0%), **par contre**, pour les taxes impayées antérieures à 2020, les intérêts continuent de s'accumuler. Il est de votre responsabilité de payer vos comptes dûs.

Une procédure d'entente de paiement par versement a été mise sur pied, le montant doit être suffisant pour que le capital soit payé avant les taxes de l'année suivante. Le non-respect des versements amèneront automatiquement l'envoi à la MRC.

Pour information:
Josée Chouinard 418-497-2588, poste 1



Rivière-du-Loup
Saint-Honoré
Dégelis
Témiscouata-sur-le-Lac
www.eauxvives.ca
418-862-2751

DIVERS ARTICLES À VENDRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA



Rallonge de godet sur John DEER 310D



**Moteur Perkins : 10-06
Turbo
164 forces
Acheté neuf en 2002
« Montant de départ :
2 000\$
Toute offre inférieure à
ce montant sera reje-
tée. »**



**Sellette de
marque Hol-
land, neuve**



**«Stodes» de
roues pour ca-
mion commandé
sur le devant (il y
a des gauches et
des droites**

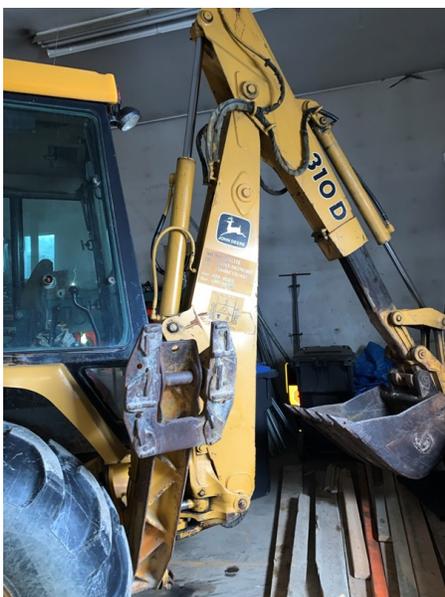
Joints, bearing



**Seals
mélangés**



DIVERS ARTICLES À VENDRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA



Rétro caveuse 3100 – 1992

Prix de départ 7 000 \$

Toute offre inférieure à ce montant sera rejetée. »

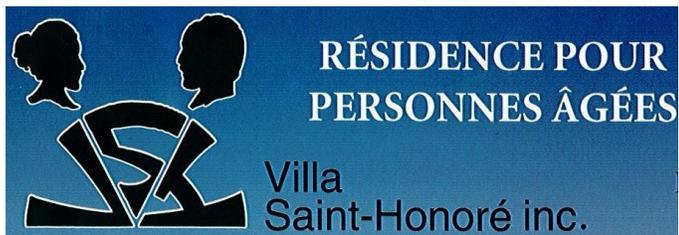


Ancienne porte de la bibliothèque

Pour informations sur les divers objets à vendre: Jonathan Bérubé ou Yves Morin au **418-497-2588, poste 9**, sur les **HEURES D'OUVERTURE** du garage municipal.

Pour les soumissions, elles doivent être acheminées sous enveloppes cachetées au 99, rue Principale, Saint-Honoré-de-Témiscouata (Québec) G0L 3K0 avec l'indication sur l'enveloppe de l'objet en question.

Merci !



Les visites à vos proches étant désormais permises, il est quand même important de respecter les consignes de la **Direction de la santé publique** en tout temps concernant la Covid-19.

Comme nous rencontrons parfois quelques difficultés à les faire respecter, voici quelques rappels:

- **Lors de vos visites à l'intérieur ou à l'extérieur, vous devez vous enregistrer .**
- **À l'extérieur , il faut respecter le 2 mètres de distance ou mettre le masque.**
- **À l'intérieur, il faut vous laver les mains en entrant et en sortant et le port du masque est OBLIGATOIRE.**



S'il y a non respect de ces consignes, la Villa a l'obligation de mettre fin aux visites . Elle pourrait aussi se voir obligée par le CISSS de mettre votre proche en quarantaine.

Pour l'amour et la santé de vos proches et pour supporter nos employées qui travaillent extrêmement fort pour protéger nos résidents contre cette pandémie, nous vous demandons votre collaboration et vous en remercions grandement.

- Cuisinière recherchée. Personne avec expérience et très débrouillarde. Possédant diplôme de cuisine et formation MAPAQ. Formation sur place prévue pour la mi-août. Horaire et salaire à discuter. Contacter Francine Lebel au 418-497-2655.

La direction de la Villa St-Honoré souhaite de bonnes vacances à tous !

Francine Lebel, directrice, Villa St-Honoré"



VACANCES ESTIVALES



Les travailleuses du Centre des Femmes du Témiscouata vous informent que leur bureau est fermé pour la période estivale

jusqu'au 16 août. Pour un soutien immédiat en situation de violence conjugale, vous pouvez téléphoner au 1-800-363-9010.

Pour toutes autres problématiques: demandes de service en santé mentale, dépendance, soutien aux personnes âgées, déficience intellectuelle, déficience physique, soutien familial, etc. voici le numéro régional: 1-833-422-2267 ou le 811 option 2.



L'équipe du Centre des Femmes du Témiscouata vous souhaite un bel été !



Horaire estival

Source d'Espoir Témis tient à aviser la population que **la ressource reste ouverte** avec un horaire réduit pour la période estivale du 20 juillet au 16 août 2020. L'écoute téléphonique est disponible et diverses activités extérieures, sur inscription, sont offertes du lundi au jeudi de 9h00 à 15h00. Contactez-nous au 418-854-0009. En cas d'urgence, en dehors de nos heures d'ouverture, contactez la Bouffée d'Air au 418-867-8580, le centre de prévention suicide 1-866-APPELLE et/ou composer le 811 option 2.

Bon été à tous! Équipe de Source d'Espoir Témis.

Qui sommes-nous ? Source d'Espoir Témis. est un organisme communautaire à but non lucratif. Nous sommes un milieu de vie voué à la réalisation d'activité d'entraide, de promotion et de prévention de la santé psychologique des personnes de la MRC de Témiscouata.



Cercle de Fermières de Saint-Honoré

Depuis le 22 juin dernier, les Cercles de Fermières ont reçu l'aval du gouvernement pour ouvrir leurs locaux. Des mesures sanitaires seront mises en place. Afin de respecter la distanciation physique, vous devez être autorisé par la présidente pour avoir accès au local de tissage. Les heures permises sont les soirs, le samedi et le dimanche seulement.

Pendant ce temps de Covid19, avec l'aide de membres du Cercle et de non-membres ainsi qu'avec des résidentes de la Villa, nous avons réalisé trois banderoles d'arc-en-ciel que nous avons affiché au bureau municipal, à la Villa et à notre local. Je voudrais remercier celles qui ont donné de leur temps à la fabrication de la banderole.

Cette pandémie nous a fait réaliser que nous étions tous dans le même bateau et que nous sommes plus forts, ensemble.

Nous reprendrons notre horaire habituel en septembre.

Au revoir,

Réjeanne Lavoie,
présidente





**La Maison Desjardins
de soins palliatifs du KRTB**

**La Maison Des-
jardins de soins
palliatifs du
KRTB
a besoin de vous!**

Vous avez quelques heures à donner pour contribuer au bon fonctionnement de votre Maison de soins palliatifs à titre de bénévole?... Vous avez le goût de vous impliquer quelques heures par semaine ou par mois, aux soins, à l'accueil des visiteurs, à la préparation des repas, à l'entretien ménager ou extérieur?... La Maison Desjardins a besoin de vous maintenant!

Ce havre de paix tout à fait gratuit, permet d'offrir des soins à toute personne du KRTB atteinte d'une maladie incurable en fin de vie, chaleureusement entourée de ses proches.

Pour connaître la sérénité de cette Maison, l'épanouissement personnel et les bienfaits du partage, contactez-nous sans tarder :

Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB
44, rue de Chauffailles à Rivière-du-Loup
Tél. : 418 860-0240



Messages de votre service incendie



L'été est à nos portes et vous prévoyez utiliser votre barbecue?

Sachez comment l'utiliser en toute sécurité!

- Installez votre barbecue à une distance d'un mètre de tout objet ou de toute matière combustible tels que murs, portes, arbres.
- Nettoyez-le régulièrement afin d'éliminer les graisses susceptibles de s'enflammer.

Gardez une distance sécuritaire entre vous et l'appareil et ne fumez pas à proximité lors de l'allumage et de son fonctionnement.



L'été, les zones de végétation sont plus sèches et donc plus propices aux incendies.

Un mégot de cigarette non éteint peut se consumer pendant plus de trois heures avant que le feu se déclare. Afin d'éviter un incendie, il faut éteindre les cigarettes dans un cendrier et non dans les boîtes à fleurs ou le paillis.



Vous vous apprêtez à vous installer dans votre nouvelle demeure : pensez sécurité incendie!

- Assurez-vous que les sorties, les corridors et les autres voies de circulation sont libres d'accès.
- Vérifiez s'il y a des avertisseurs et s'ils fonctionnent bien.
- Prévoyez un plan d'évacuation et identifiez le point de rassemblement.

Nous souhaitons aux populations de Saint-Honoré-de-Témiscouata et de Saint-Pierre-de-Lamy de passer un bel été et de belles vacances.

Soyez prudents sur les routes et respectez les règles de la sécurité routière.

Votre Service incendie
Casernes 33 et 38



Demande de permis Saint-Honoré

Afin de s'assurer du respect des règlements d'urbanisme (p. ex. zonage, construction, lotissement), les municipalités exigent l'obtention d'un permis ou d'un certificat pour tout projet visé par ces règlements.



La délivrance des permis et des certificats est le moyen de base qui permet de vérifier ce qui se fait en matière d'aménagement du territoire dans la municipalité.

Ainsi, une personne qui a l'intention de construire ou d'utiliser un terrain ou un bâtiment dans la municipalité doit s'informer auprès du responsable de la délivrance des permis et des certificats des obligations à satisfaire. Elle saura par conséquent ce que les règlements exigent.

Quel est le rôle de l'inspecteur municipal ?

Ce rôle consiste à faire appliquer la réglementation municipale. L'inspecteur exerce ce rôle en examinant la conformité des documents présentés par les citoyens avec les lois et règlements en vigueur, en répondant aux plaintes et en établissant au besoin un programme de surveillance du territoire. L'inspecteur est nommé par le conseil municipal et est le seul à pouvoir délivrer ou de refuser un permis ou un certificat en se basant sur les dispositions contenues dans la réglementation d'urbanisme et dans la loi.

Quels sont les travaux nécessitant un permis de construire ?

Un *permis de construction* doit être délivré préalablement à la réalisation des travaux suivants :

- Construction, agrandissement, reconstruction,
- Modification, réparation, rénovation intérieure ou extérieure, transformation ou ajout d'un bâtiment principal (par exemple une maison) ou d'un bâtiment accessoire (par exemple un garage, patio, gazebo, ...).

Un permis de construction est également nécessaire pour ces travaux s'ils touchent un balcon ou une terrasse, l'installation d'une maison mobile, la construction ou la modification d'une installation septique.

Dans tous les cas, l'inspecteur demandera à minima au demandeur de fournir avec sa demande un plan ou croquis de localisation de la construction projeté.

Un permis de construction est valable 2 ans pour une nouvelle construction et 1 an pour des rénovations. Il en coûte 30\$ pour une nouvelle construction et 15\$ pour une rénovation.

Quels sont les travaux nécessitant un certificat d'autorisation ?

Un *certificat d'autorisation* doit être délivré préalablement à la réalisation des travaux suivants :

- Changer l'usage d'un terrain ou d'un bâtiment;
- Démolir un bâtiment en tout ou en partie;
- Déplacer un bâtiment principal ou un bâtiment accessoire, ou une partie de celui-ci;

- Installer ou modifier une enseigne;
- Réaliser des travaux sur la rive, sur le littoral ou dans une plaine inondable;
- Implanter ou agrandir une carrière ou sablière;
- Implanter une installation d'élevage, l'agrandir, en augmenter le nombre d'unité animale, ajouter un type de production animale ou changer de type de production animale;
- Aménager ou modifier une installation de prélèvement d'eau;
- Construire, installer, modifier ou déplacer une piscine hors-terre ou creusée, ou une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine;
- Implanter une roulotte;
- Aménager ou modifier un stationnement, un espace de chargement, un espace de déchargement ou un accès à la rue publique;
- Construire ou modifier un mur de soutènement ou une clôture;
- Implanter ou agrandir un terrain de camping;
- Tenir une vente de garage, une vente de produits agricoles, une foire, un cirque, un carnaval, un marché public ou un marché aux puces;
- Construire un lac artificiel;
- Construire, agrandir ou augmenter la capacité de production d'une éolienne ou construire un mât de mesure des vents.

Un certificat d'autorisation est valable entre 6 mois et 1 an dépendamment de la nature des travaux. Le coût d'une telle demande est également dépendant de la nature du projet.

En combien de temps vais-je pouvoir obtenir mon permis ou mon autorisation ?

Le délai maximal fixé par le conseil municipal pour la délivrance d'une autorisation d'urbanisme est de 30 jours.

Comment faire une demande ?

Toute demande doit être faite avant le début des travaux. L'inspecteur est en droit de refuser la délivrance d'un permis si les travaux sont en cours au moment de la demande.

Pour faire une demande de permis de construire ou pour obtenir un certificat d'autorisation, vous devez remplir le formulaire de demande de permis ou de certificat d'autorisation disponible au bureau municipal ou par courriel auprès de l'inspecteur : yfrancgirard@mrctemis.ca

Une fois la demande complétée et retournée, l'inspecteur s'assure de la conformité des travaux avec les lois et règlements en vigueur et émet le permis. Le permis est alors disponible au bureau municipal contre paiement du tarif exigé. Les travaux peuvent alors commencer en veillant à afficher le permis.

Yann Franc-Girard – Inspecteur
418 899 6725 #4422
yfrancgirard@mrctemis.ca



Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

OFFRE D'EMPLOI
PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE AU CENTRE DES LOISIRS
HIVER 2020-2021

La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata ouvre un poste pour l'engagement d'un préposé ou d'une préposée au Centre des loisirs (à l'intérieur) pour l'hiver 2020-2021.

Mandat

Sous l'autorité de l'adjointe administrative et du conseil d'administration de l'Association sportive de Saint-Honoré, vous aurez à effectuer les tâches suivantes :

- Surveiller les jeunes du Centre des loisirs;
- Faire l'inventaire de la cantine et balancer la petite caisse et la remettre chaque semaine;
- Tenir la cantine (café, jus, liqueur, chips, bonbons, etc.) et le bar ;
- Préparer les commandes;
- Faire l'entretien et garder le local toujours propre;
- Avec l'aide de l'adjointe administrative, organiser des activités pour les jeunes et moins jeunes;
- Effectuer toutes autres tâches demandées par ses supérieurs immédiats, en rapport ou non avec ses tâches principales ci-haut décrites.

Exigences et conditions de travail

- ⇒ Description des compétences : faire preuve d'autonomie et de leadership, avoir des habilités à travailler en équipe. Être capable d'autorité et d'établir des liens de confiance avec la clientèle (jeunes et adultes).
- ⇒ Salaire offert : À déterminer selon compétence et la grille salariale;
- ⇒ Statut de l'emploi : du 5 décembre 2020 au 18 mars 2021 (Environ 15 semaines), environ 15 heures semaine, jour, soir, toutes les fins de semaine. Pendant la semaine de relâche et le temps des Fêtes : organiser des activités et ouvrir le centre presque à tous les jours.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir un **curriculum vitae** avant le **3 septembre 2020, 16 heures**.

Communication

Nom de la personne à contacter :

Josée Després, adjointe administrative

jdespres@sainthonoredetemiscouata.ca

Tél. 418 497-2588, poste 3

99, rue Principale, Saint-Honoré (Québec) G0L 3K0



COIFFURE HÉLÈNE enr.

Bonjour à tous,

Oui, on sait que tout ce que l'on vit présentement n'est pas facile, mais il faut continuer quand même à fonctionner du mieux que l'on peut afin d'avoir une vie un peu plus normale.

C'est pour cela que je prends toutes les précautions pour me protéger et protéger les autres : les désinfectants, le port du masque et la visière. Je demande également à mes clients et clientes de porter le masque!

On va passer un bel été tous ensemble! Profitez de tous les bons moments qui passent tout en vous protégeant.

Bon été et au plaisir de se revoir!

Hélène Morin
418 910-0543



CONCOURS MAISONS FLEURIES ET JARDINS POTAGERS

«Maisons fleuries, jardins potagers, boîtes à fleurs et amélioration»

Les prix totalisant 300 \$ seront remis en arbres et végétaux de la façon suivante:

- **Concours maisons fleuries**: 4 arbres décoratifs ou fruitiers
4 bons d'achats (valeur 40 \$/chacun).
- **Concours boîtes à fleurs (jardinières)**: 2 bons d'achats pour des jardinières (20 \$/chacun).
- **Concours jardin potager**: 2 bons d'achats pour des plants de légumes (20 \$chacun).
- **Volet amélioration**: 1 arbre décoratif ou fruitier.



Une seule chance de gagner par propriété. Les inscriptions se font au bureau municipal au 418-497-2588, poste 1.



Bonne chance à tous et bonnes récoltes !

REMERCIEMENTS

La famille de Madame Gertrude Nadeau Dion aimerait remercier la Municipalité et la population de Saint-Honoré pour le support manifesté lors du décès de leur mère.

Un énorme merci !



Services municipaux

Fonction	Nom personne	Téléphone
Maire	Richard F. Dubé	418-497-2588
Conseiller siège no 1	Jimmy Plourde	418-497-2588
Conseillère siège no 2	Carole Desbiens	
Conseillère siège no 3	Laurette Lévesque	
Conseiller siège no 4	Viateur Dubé	
Conseiller siège no 5	Nicholas Dubé	
Conseiller siège no 6	Hugo Tardif	
Directeur général	Michael Marmen	418-497-2588
Directrice générale adjointe	Josée Chouinard	418-497-2588
Adjointe administrative	Josée Després	418-497-2588
Directrice générale de la Corporation des Hauts Sommets	Aurélia Jourdan	418-497-2588
Responsable de l'émission	Yann Franc-Girard	418-899-6725
Responsable de l'entretien des chemins en hiver et chef d'équipe en été	Jonathan Bérubé	418-497-2588 Poste 9 418-868-9537
Mécanicien-chauffeur	Yves Morin	418-497-2588
Directeur Service incendie	Jonathan Bérubé	418-497-2588
Bibliothèque municipale	Hélène Paradis Dominique Viel (administration)	418-497-2316 418-497-2696 418-497-2588
Policié parrain	Israël Marquis	418-899-6757
Réservation (Salle Charles-Morin)	Josée Chouinard	418-497-2588 Poste 1
INFO SANTÉ		8-1-1
URGENCE		9-1-1

À VENDRE PLANTES VIVACES À 4 \$ LE PLANT

- Phlox rampant de couleur lilas
- Phlox 12 pouces de couleur rose foncé;
- Thym bleu;
- Téranium vivaces rose foncé;
- Rudbeckie jaune à cœur noir;
- Hémerocalle orange;
- Véronique bleu;
- Hosta couleurs variées à 5 \$ le plant.



Pour information: Pauline au 418-497-3428

HORAIRE D'OUVERTURE DU COMPTOIR POSTAL ET DU BUREAU MUNICIPAL



LUNDI AU JEUDI:
De 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

VENDREDI:
De 8 h 30 à 12 h



FERMÉ LES VENDREDIS EN APRÈS-MIDI

Dans des cas d'**exception**, il est possible de prendre rendez-vous pour obtenir des services plus tôt ou plus tard.

LEVÉE DU COURRIER: MIDI

Date de parution de votre bulletin municipal:

Le Mistral

20 février - 20 avril - 20 juin - 20 septembre
20 novembre- 23 décembre



Adresse: 99, rue Principale
Saint-Honoré-de-Témiscouata
Téléphone : 418 497-2588 - Poste 1
Télécopie: 418 497-1656
admin@sainthonoredetemiscouata.ca



www.sainthonoredetemiscouata.ca
Municipalité Saint Honoré de Témiscouata

Personnes responsables:
Josée Chouinard et Michael Marmen

Vos messages peuvent nous être apportés en tout temps,
date limite: le 15 du mois de la parution.

Dépôt légal—Bibliothèque nationale ISSN—1492-9163



Sophistyle Coiffure
Coiffeuse | Styliste | Coloriste | Unisexe

Bonjour à tous,

Prenez note que l'Institut sera fermé pour les vacances estivales soit du 27 juillet au 9 août. Si vous laissez un message sur la boîte vocale, ne vous inquiétez pas, nous retournerons les appels à notre retour, lundi 10 août.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous souhaitons une belle saison estivale.

Mylène et Sophie: 418-497-2754

Aménagement Forestier Rioux 28, rue de l'Église 418-866-8040 Patrick Rioux	Ferme Des-Prés 26, rue Principale 418 497-3731 Vente de garage et grange	LOAC S.ENC 121, rue Principale 418 497-1606
Autobus A. L. inc. 16, rue de l'Église 418 497-2545 Pascal Ouellet et Valérie Dumont	Ferme Feber 192 rue Principale 418 497-2146	Multi-Concept 11, route Talbot 418-497-1641
Avon Johanne Bourgoin, représentante 10, rue Landry 418 497-1880	galerieflorence- dionne@gmail.com www.institutdesartsfiguratifs.com http://florencecionne.artacademie.com 418 910-0509	Parc du Mont Citadelle 69, route du Mont-Citadelle 418 497-2011
Chenil Denise Dion 227, rue Principale 418 497-2875	Garage Remorquage S.G. S.S, Satisfaction 390, route 185 418 497-1640	Marché St-Ho 125, rue Principale 418 497-2255 Cathy Bélanger et Régis Després
Clinique Chiropratique 157, rue Principale 418 497-2361	Garage Éric Dupuis ENR. 51, rue Principale 418-497-3634	Mécanique FC3 Inc. 129, rue Principale 581-309-9816 Gilles, Michel et Jemmyson Caron
Coiffure Coup D'Éclat 28, rue de l'Église 418 910-0526 Stéphanie Caron	Garderie les Petits Amours 47, rue Principale 418 497-1540 Manon D'Amours	Re-Source Familles 95, rue Principale 418-497-1515
Coiffure Hélène Morin 78, rue Principale 418 910-0543	Garderie Sherly Patoine 19, rue de la Gare 418 497-1209	Réno-Construction S.D. INC. 59, rue de la Gare 418 497-2716 NO RBQ : 8232 1126- 42
Coop. Funéraire des Eaux Vives 88, rue Principale 418 497-1557 - 418 862-2751	Institut de beauté Mylènka Sophistyle coiffure 9, rue de l'Église 418 497-2754	Rénove-Action 219, rue Principale 418 497-1482 NO RBQ : 8006-4637-15
Cordonnerie du Témis 108, rue Principale 418 497-1666 Christian Patoine	IdéesDesign 27, rue Landry 418 943-3030 Maddie Pedneault	Scierie Mobile Claude Migneault 6A, rue de la Gare 418 497-2836
Déneigement Ti-Cœur 161, rue Principale 418-860-1819	Le Monde Enchanteur de Suzanne 36, rue Jocelyn 418 497-2389	Sylvain April Productions 123, rue Principale 418 497-1606
Érablière de la Grandcôte 622, route 185 418 860-9202 Bernard et Lucie	Les Entreprises 3 Roy Inc. 18, rue de la Gare 418 497-2787 No RBQ : 2429 6204 75	Trans Adapt 34, rue Principale 418-894-3206 Marie-Ève Bisson et Paul Normandeau
Excavation S.M. 177, route 291 418 868-7208 Stéphane Ouellet	Les Entreprises Bernard Beaulieu 28, rue de la Gare 418 497-2555 – 418 860-9202	Villa St-Honoré 4, rue de l'Église 418 497-2655